

Les envois de Rome des pensionnaires peintres de l'Académie de France à Rome : 1863-1914

France LECHLEITER

[Ancien Membre](#)

[Docteur\(e\)](#)

Informations complémentaires

Statut de la thèse

Soutenue

Date de soutenance

04/12/2008

Thèse

Résumé

- La direction artistique de l'Académie de France à Rome et de ses pensionnaires est placée sous le patronage de l'Académie des beaux-arts. Elle détermine et régleme les conditions de séjour et le programme des travaux annuels, les envois de Rome. Ce privilège est interrompu le 13 novembre 1863 par un décret qui lui retire sa tutelle pour la confier à l'Etat. Cette rupture est révélatrice d'une crise majeure de l'enseignement des beaux-arts en France et bien que l'Académie récupère la totalité de ses prérogatives huit ans plus tard, elle devra désormais composer avec les exigences que l'époque lui imposera, entre tradition et modernité. C'est dans cette perspective que viennent s'inscrire les pensionnaires peintres et leurs envois de Rome. Tributaires d'un enseignement et d'un système académique des beaux-arts, les lauréats des grands prix de Rome de peinture sont le symbole de la tradition. Ils sont peintres d'histoire et achèvent leur formation artistique en Italie, à Rome, au contact des grands maîtres de la Renaissance et des chef-d'œuvres de l'antiquité. Mais ils sont aussi enfants de leur siècle et à ce titre partagent les problématiques artistiques contemporaines. La question est de savoir dans quelle mesure cette présence au monde se manifeste dans leurs envois et de quelle nature sont les formes qu'elle revêt.

Jury

- M. Éric Darragon (Paris 1)
- M. Dominique Dussol, prés. (Pau et Pays de l'Adour)
- [M. Bruno Foucart](#) (Paris IV)
- [M. Barthélémy Jobert](#) (Paris IV)

À télécharger

[Thèse .pdf - 6.7 Mo](#)

[Téléchargement](#)